DELIBERATION N° 02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Rapporteur : Mme RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97,

Il convient de modifier le tableau des emplois avec deux créations de poste et une suppression, pour le bon fonctionnement des services.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17,5/35ème) à compter du 1er décembre 2020, pour permettre de recruter un(e) agent.
L'intéressé(e) sera affecté(e) au partenariat et aux relations avec l'association Dynapôle-Entreprises.

En effet, la ville de Ludres soutient les entreprises de son territoire par son appui à l'association Dynapôle-Entreprises dont l'objet est de dynamiser la zone d'activités et proposer aux entreprises des services et de bonnes conditions d'accueil sur le site. Il est à noter que suite à une absence imprévue, le poste a nécessité une création au 1er décembre 2020.

D'autre part, il est nécessaire de supprimer un poste apparaissant dans le tableau des emplois et qui aura vocation à être occupé par un autre agent, avec un grade différent, les débutants étant acceptés.

L'emploi supprimé correspond à un agent des services techniques faisant valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er décembre 2020.

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES	DATE DE SUPPRESSION
Agent de Maîtrise principal	35h	1	01/12/2020

Il convient de créer les postes suivants, à compter du 1er décembre 2020, et du 1er janvier 2021 :

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTE CREE	DATE DE CREATION
Adjoint administratif	17h30	1	01/12/2020
Adjoint technique	35h00	1	01/01/2021

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les agents ainsi recrutés seront engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.
Les déclarations de vacances d'emplois seront réalisées auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

La commission finances, ressources humaines et administration générale a rendu un avis favorable le 20 novembre 2020. Le comité technique paritaire sera également consulté pour la suppression de poste le 15 décembre 2020.

Intervention de Monsieur le Maire :
Concernant le recrutement au Dynapôle, il était initialement prévu au 15 décembre 2020. Cependant, il a dû être avancé au 1er décembre suite à la reprise à 100% de Mme GUICHARD en mairie. De plus, suite à un grave accident de voiture, elle est en arrêt jusqu'au 8 janvier 2021 minimum.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1er décembre 2020 ;

- d'approuver la création des postes susvisés à compter du 1er décembre 2020, et du 1er janvier 2021 ;

- de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020 et le seront aux suivants.